Beaupréau en Mauges

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2024-061

TARIFS DES CHAUFFERIES BOIS – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES– ANNÉE 2024

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°20-05-08 du 25/05/2020 portant délégation du conseil municipal au maire et notamment de fixer, sans limites particulières, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie chaufferies bois du 21/11/2023 ;

Considérant qu'il convient d'augmenter les tarifs de 4% afin d'équilibrer le budget 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1er - De fixer et valider les tarifs 2024 comme indiqué dans les grilles ci-dessous :

Chaufferie d'Andrezé

TARIFS HT	01/01/2024	01/01/2023
R1 : tarif variable lié aux consommations (par kilowatt consommé)	**0,0855 €**	**0,0822 €**
R2 : abonnement en fonction de la puissance souscrite (par kilowatt souscrit)	**119,18 €**	**114,60 €**
dont le R21 : coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement	*4,68 €*	*4,5 €*
dont le R22 : coût des prestations de conduite, de petits et gros entretiens, frais fixes administratifs	*47,28 €*	*45,47 €*
dont le R23 : coût des prestations de renouvellement et de modernisation des installations	*67,22 €*	*64,63 €*
dont le R24 : les charges financières liées au financement des investissements des travaux	*0 €*	*0 €*

.../...

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr

.../...

Chaufferie de Beaupréau

TARIFS HT	01/01/2024	01/01/2023
R1 : tarif variable lié aux consommations (par kilowatt consommé)	**0,06195 €**	**0,05957 €**
R2 : abonnement en fonction de la puissance souscrite (par kilowatt souscrit)	**93,59 €**	**89,99 €**
dont le R21 : coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement	*9,87 €*	*9,49 €*
dont le R22 : coût des prestations de conduite, de petits et gros entretiens, frais fixes administratifs	*31,15 €*	*29,95 €*
dont le R23 : coût des prestations de renouvellement et de modernisation des installations	*52,57 €*	*50,55 €*
dont le R24 : les charges financières liées au financement des investissements des travaux	*0 €*	*0 €*

ARTICLE 2 - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.
. Ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 21 février 2024

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

MAIRIE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr